

La Ville renonce à contester la décision de la Commission de l'équité salariale Un grand pas vient d'être franchi vers le règlement définitif du dossier de l'équité salariale

Excellente nouvelle : la Ville de Montréal n'ira pas en appel de la décision rendue le 15 mai dernier par la Commission de l'équité salariale (CÉS). Dans cette décision, la CÉS nous donne raison : il n'est pas conforme à la *Loi sur l'équité salariale* d'ajuster uniquement le maximum des échelles salariales.

En effet, la Ville avait une interprétation de la Loi qui perpétuait la discrimination salariale, en ne versant des ajustements d'équité salariale qu'aux Cols blancs concernés qui avaient atteint l'échelon maximum. Aux yeux de la CÉS, tous les salariés qui y ont droit doivent recevoir un ajustement pour la discrimination salariale dont ils ont été victimes, peu importe qu'ils aient atteint ou non l'échelon maximum.

La Ville disposait de 90 jours pour contester la décision de la CÉS. Si elle avait choisi d'aller de l'avant en interjetant appel auprès des tribunaux supérieurs, comme elle en a maintes fois manifesté l'intention, les procédures auraient pu durer des années et même se rendre en Cour suprême.

En juillet et en août, Alain Fugère, président, et Francine Bouliane, secrétaire générale du SFMM, ont multiplié les démarches auprès des élus, des membres du Comité exécutif de la Ville, de même que des candidats à la mairie pour les sensibiliser à ce complexe dossier. Lettres, communiqués et rencontres se sont succédé à un rythme soutenu pour encourager l'administration de la Ville à prendre la bonne décision, celle de payer complètement et une fois pour toutes les sommes dues.

Toutes ces interventions se sont inscrites en continuité des nombreuses actions syndicales auxquelles un grand nombre d'entre vous a participé. Parmi celles-ci, citons le rassemblement

devant l'hôtel de ville de Montréal du 19 novembre 2012, l'envoi massif de cartes de souhaits au maire de l'époque et la signature d'une pétition mise en ligne en juin dernier.

Les initiatives syndicales ont fini par porter leurs fruits. En effet, le jeudi 22 août, le maire Laurent Blanchard et la présidente du comité exécutif de la Ville Josée Duplessis ont convié Alain Fugère et Francine Bouliane à l'hôtel de ville pour les informer que la Ville renonçait à en appeler de la décision de la CÉS – notons que Francine Bouliane a participé à la rencontre par conférence téléphonique.

Cela signifie que la Ville fait un premier pas vers la phase finale du règlement du dossier de l'équité salariale en élargissant le versement d'ajustements monétaires en vertu de la *Loi sur l'équité salariale* à tous les Cols blancs concernés, et pas seulement à ceux qui avaient atteint l'échelon maximum durant la période 2001-2010 (2001-2005 dans le cas de ceux des villes reconstituées).

Tout n'est cependant pas encore réglé. Il reste aux parties à enclencher des discussions accélérées, et non pas des négociations – l'application d'une loi n'est pas négociable –, visant à s'assurer que les paiements seront conformes à la *Loi sur l'équité salariale*.

Entretiens, le SFMM tient à saluer l'écoute et l'ouverture des élus, des membres du comité exécutif de la Ville de même que celle des candidats à la mairie qui ont exprimé leur intention de régler le dossier rapidement. Nous tenons également à remercier les membres et les représentants syndicaux pour leur appui soutenu et leur implication.

C'est ensemble que nous allons régler une fois pour toutes le dossier de l'équité salariale !